

Montréal a donc reçu la plus haute et la plus solennelle sanction qu'il lui était possible de recevoir; et elle se présente aujourd'hui à nous, au clergé, à tous les fidèles, avec un droit au respect le plus profond et à la soumission la plus entière. C'est un code des doctrines qu'il faut croire, des préceptes qu'il faut accomplir, de la discipline qu'il faut observer, des conseils qu'il faut suivre.

Il est du devoir de chacun de vous de se le procurer sans retard, pour l'étudier ensuite avec soin. Le prix en a été fixé à deux piastres. Vous pouvez en faire la demande à monsieur le chancelier de l'archevêché, et vous le recevrez franc de port. Il forme un volume de près de six cents pages, très bien imprimé, avec des appendices précieux et deux tables des matières très complètes. La partie qui regarde les communautés religieuses, leurs obligations et leurs œuvres sera traduite en français et adressée aux différents instituts de notre diocèse. Pour vous, chers collaborateurs, vous méditez chacun de ces décrets, vous y puiserez l'enseignement que vous devez donner aux fidèles, en même temps que la direction nécessaire pour l'accomplissement fidèle de tous vos importants devoirs. Heureux si vous méritez l'éloge décerné à saint Ephrem par son historien : *Pingebat actibus paginam quam legerat.*

Agréez, chers collaborateurs l'assurance de nos bien affectueux et bien dévoués sentiments en N.-S.

† PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

NOMINATION ECCLESIASTIQUE

Par décision de Mgr l'archevêque de Montréal, et sur présentation de M. le supérieur de Saint-Sulpice, a été nommé :

M. Martin Callaghan, curé à Saint-Patrice, Montréal.